

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 184

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 Juin 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD / M. LUCIEN LIMOUSIN

OBJET

Soutien au Projet Alimentaire Territorial porté par la Métropole Aix-Marseille
Provence en partenariat avec le Pays d'Arles sur le territoire des Bouches-du-Rhône

**Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction de l'Agriculture et des Territoires
1.22.72**

UN PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL AMBITIEUX A L'ECHELLE DU DEPARTEMENT

Elaborés à l'initiative de l'Etat et de ses établissements publics, des collectivités territoriales, des associations, des agriculteurs ou d'autres acteurs du territoire, les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), visent à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs tout en développant l'agriculture sur les territoires et la qualité de l'alimentation.

Notre département a la particularité d'être à la fois un département très urbain et très agricole, ce qui malheureusement a eu pour conséquence une diminution constante, depuis une trentaine d'années, des surfaces agricoles et du nombre d'agriculteurs, mais qui peut également représenter un atout en termes de bassin de consommation.

L'objet du PAT, porté par la Métropole Aix-Marseille Provence en partenariat avec le Pays d'Arles et en lien étroit avec le Département, est de construire à l'échelle du Département, une véritable gouvernance alimentaire qui permette de rapprocher la production locale et la consommation locale et ce dans ses dimensions économiques, sociales, culturelles environnementales et de santé, tout en répondant aux attentes fortes des habitants de renouer un contact direct avec les agriculteurs et leurs produits.

Ce Projet Alimentaire Territorial se propose de répondre à cinq enjeux :

- **l'économie et l'emploi**, compte tenu de l'importance et de la diversité de l'agriculture départementale et des filières agro-alimentaires, au travers d'une stratégie de proximité et de relocalisation de l'approvisionnement en denrées agricoles ;
- **la nutrition-santé et l'accessibilité sociale à une alimentation de qualité**, dans un département où inégalités sociales, pauvreté rurale et pauvreté urbaine posent avec acuité l'importance de l'accès pour tous à une alimentation locale de qualité, saine et plus durable ;
- **un urbanisme et un aménagement dignes d'un territoire d'exception**, dans un contexte où disparition des terres agricoles et congestion urbaine incitent fortement à se mobiliser pour assurer la souveraineté et la sécurité alimentaire en connectant mieux les territoires, leurs producteurs, leurs distributeurs et leurs consommateurs ;
- **l'environnement**, l'empreinte environnementale de notre alimentation posant la question du lien entre approvisionnement local et ses impacts en termes de réduction des gaz à effet de serre, de limitation des gaspillages alimentaires et d'évolution des techniques de production ;
- **le patrimoine alimentaire, culturel et touristique**, compte tenu du fort attachement de la population à la culture agricole locale, à la promotion de la gastronomie locale, aux produits provençaux et de l'importance du tourisme (9 millions de touristes/an).

Même si ce PAT n'a pas été retenu au niveau du Plan National de l'Alimentation 2016-2017, **la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) a réservé la moitié de son budget spécifique pour l'élaboration des PAT en PACA au PAT Métropole-Pays d'Arles et lui a attribué une enveloppe de 40.000 €** en vue de sa labellisation future en tant que PAT reconnu au niveau national.

Dans cette phase de démarrage, dont le coût est estimé à 227 500 € sur 2017 - 2018, la Métropole et le Pays d'Arles, en lien étroit avec le Département proposent :

- **la réalisation des premiers diagnostics** relatifs à la production, aux divers flux de commercialisation, aux divers lieux d'achat de produits et la cartographie des acteurs concernés ;
- **la valorisation et la promotion des initiatives existantes** dans le but de créer un socle commun à la démarche ;
- **la rédaction d'un cahier des charges** permettant de sélectionner d'ores et déjà 3 à 5 projets de démonstration à accompagner ;
- **le lancement d'un premier « chantier »** du PAT autour de la création du lien entre production locale, transformation et restauration hors domicile ;
- enfin, le lancement de la première phase d'élaboration du PAT au travers d'une nécessaire Assistance à Maîtrise d'ouvrage, compte tenu de l'ampleur et de la complexité du sujet, afin d'obtenir **un plan d'actions détaillé et chiffré**.

Dépenses		Recettes	
Diagnostic partagé	100.000 €	Conseil Départemental 13	50.000 €
Animation, AMO en vue de la labellisation	50.000 €	DRAAF PACA	40.000 €
Accompagnement des projets de démonstration	50.000 €	DREAL PACA	15.000 €
Communication et évènementiels	20.000 €	Pays d'Arles	22.500 €
Frais divers : voyages d'études et d'échanges	7.500 €	Métropole AMP	100.000 €
TOTAL DEPENSES	227.500 €	TOTAL RECETTES	227.500 €

Au vu des arguments qui précèdent, je vous propose, mes chers collègues, d'accorder un crédit de 50.000 € à la Métropole Aix-Marseille-Provence dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial.

PROPOSITION

Au bénéfice de ce qui précède et sur proposition de Monsieur le délégué à l'agriculture, je vous invite :

- à allouer à la Métropole Aix-Marseille-Provence une subvention de 50.000 € au titre de 2017 pour la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial.
- à autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer la convention selon le modèle type prévu à cet effet.

Les dépenses seront imputées à hauteur de 50.000 € sur le chapitre 65 du budget Départemental,

Je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération correspondante.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL